



PAR COURRIEL SEULEMENT

Québec, le 5 novembre 2020



N/D : 2020-041

Objet : Demande d'information

Monsieur,

La présente accuse réception et donne suite à votre demande reçue à nos bureaux le 16 octobre dernier et visant à obtenir de l'information sur la production et la vente d'hydromel et d'alcool de miel au Québec.

La Régie ne détient pas d'information sur la production d'hydromel ou d'alcool de miel. Par ailleurs, nos registres nous mentionnent que, pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, les ventes déclarées par les titulaires de permis d'artisan sont les suivantes :

Hydromel : 76 486 litres

Mistelle de miel : 738 litres

Alcool de miel : 635 litres (produit de distillation d'hydromel)

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux
documents et de la protection des
renseignements personnels

Original signé

Marie-Christine Bergeron, avocate
Directrice des affaires juridiques

p. j.